

# FICHE STRATÉGIE



**CLIMAT PRATIC**  
L'outil de votre politique climat énergie



# SOMMAIRE

- **ORGANISER EN INTERNE LE PILOTAGE DU PCET**

Ligne 1 tableur / page 4

- **DÉFINIR LES OBJECTIFS DU PCET**

Ligne 2 tableur / page 7

- **RÉALISER LE DIAGNOSTIC INITIAL**

Ligne 3 tableur / page 11

- **ASSURER LA CONSTRUCTION COLLECTIVE DU PCET**

Ligne 4 tableur / page 16

- **ÉLABORER LE PROGRAMME D' ACTIONS**

Ligne 5 tableur / page 20

- **RÉFLÉCHIR À LA PRISE EN COMPTE DE LA STRATÉGIE CLIMAT  
DANS LA GESTION DU BUDGET**

Ligne 6 tableur / page 23

- **DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PARTENARIALE**

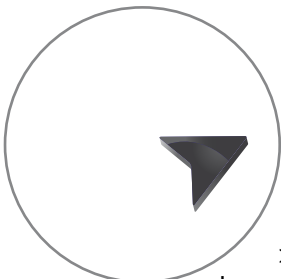
Ligne 7 tableur / page 28

- **SUIVRE ET ÉVALUER LE PCET**

Ligne 8 tableur / page 31



# INTRODUCTION



Il s'agit de :

- > définir la stratégie générale du PCET,
- > fixer des objectifs à court, moyen et long termes,
- > préfigurer son organisation interne et externe,
- > définir la méthode à suivre pour son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi / évaluation.



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

« Kit d'information sur les Plans Climat-Energie Territoriaux », RAC-F, avril 2010 :  
<http://www.rac-f.org/DocuFixes/Fiche%20de%20pre%CC%81sentation%20PCET.pdf>

« Construire et mettre en œuvre un Plan Climat-Energie Territorial », ADEME, décembre 2009 :  
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=23353#theme1>

Centre de ressources de l'ADEME sur les Plans Climat-Energie Territoriaux :  
<http://www.pcet-ademe.fr/>



# ORGANISER EN INTERNE LE PILOTAGE DU PCET

Le territoire doit avant tout s'organiser en interne pour porter le PCET de la façon la plus transversale possible et clarifier son organisation afin d'insuffler une culture « climat-énergie » commune.



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

Guide « Mobilisation des équipes pour le développement durable » du Comité 21 :  
<http://www.desenjeuxetdeshommes.com/fluidbook/>

« Guide des collectivités éco-responsables » de l'ADEME :  
<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=48323&p1=03&p2=06&ref=17597>

### Démarrer

D

## Désignez un élu et si possible un technicien responsables du PCET

### Explication de l'action

Vous devez identifier dès le départ les pilotes politiques et techniques du PCET, c'est à dire l'élu et l'animateur responsables de ce dernier.

### Éléments de méthode

Un engagement et un pilotage politiques forts sont nécessaires pour mener à bien votre PCET, aussi est-il primordial qu'il soit porté par le premier élu du territoire (maire ou président) ainsi que par un groupe d'élu(e)s. En outre, le portage politique plus opérationnel sera confié à l'élu en charge du développement durable, de l'environnement et/ou de l'énergie et du climat. A défaut, il sera confié à un élu en charge d'un secteur particulièrement impliqué, comme celui des transports, de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire.

Le suivi technique du PCET sera assuré par un chargé de mission PCET que vous recruterez, ou bien, pour les très petites communes, par un animateur de la démarche dans une structure externe que vous identifierez (PNR, pays, intercommunalité ou encore association compétente en matière énergie-climat).

La place hiérarchique du service porteur de la démarche de PCET détermine l'importance donnée au projet. Il faut donc privilégier un rattachement direct de la cellule

PCET à la direction générale des services, au maire ou au président de l'intercommunalité ou du territoire de projet. Elle peut également être rattachée à la mission Agenda 21. Les pilotes politique et technique de la démarche seront ainsi correctement identifiés par l'ensemble des services et des partenaires du PCET, assurant leur légitimité et facilitant la transversalité de la démarche.

L'élu en charge du PCET devra s'investir de manière à permettre à l'ensemble des élus du territoire de s'approprier les enjeux et le contenu de la démarche. Dans le cadre d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet, il devra veiller à ne laisser aucune commune membre à l'écart. Il importe que tous les acteurs de la collectivité se sentent concernés par cette démarche.



## EXEMPLES

La chargée de mission Plan Climat du Pays Thouarsais (Poitou-Charentes, 41 000 hab.) a été rattachée directement au Directeur du Pays, ce qui lui permet d'assurer la transversalité de sa mission et d'avoir un regard sur l'ensemble des projets du Pays.

La Communauté d'agglomération de la région Mulhouse Alsace a mis en place un PCET inscrit dans son Agenda 21. Une chargée de mission a été recrutée pour animer le PCET et est intégrée dans le service développement durable en charge de l'Agenda 21 :  
<http://www.mulhouse-alsace.fr/>

**INDICATEURS**

Recrutement d'un chargé de mission PCET.  
Désignation d'un élu et d'un technicien responsables du PCET.

**Consolider****C**

**Mettez en place un comité de pilotage réunissant les élus, les directeurs des services et les structures compétentes**

**Explication de l'action**

Au-delà de l'identification des référents technique et politique du PCET, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage transversal.

**Éléments de méthode**

La démarche de PCET ne constitue pas une simple prise de conscience des enjeux locaux, car c'est une véritable modification de l'organisation interne du territoire porteur de la démarche de PCET et un nouveau mode d'intervention publique qui intègre la dimension climat-énergie dans tous les projets. Le PCET est une démarche transversale par définition, puisque chaque activité, chaque secteur émet des GES et consomme de l'énergie.

Il est donc nécessaire de mettre en place un comité de pilotage transversal qui réunira :

- Les élus en charge des secteurs les plus concernés par le PCET ;
- Les directeurs des services ;
- L'animateur du PCET ;
- Les structures associées compétentes : Direction Régionale de l'ADEME, Agence Locale de l'Énergie et du Climat, régies et/ou syndicats (transports, énergie, déchets, eau...), Entreprise Locale de Distribution...

Ce comité de pilotage est animé par l'élu en charge du climat et de l'énergie arbitrer sur les objectifs à atteindre, les moyens humains et financiers à affecter et le calendrier du PCET à respecter.

**INDICATEURS**

Création du comité de pilotage.  
Nombre de participants.

**Décoller****B**

**Identifiez un correspondant pour chaque thématique du PCET et montez une équipe projet**

**Explication de l'action**

Afin d'assurer la transversalité du PCET, il est primordial de désigner un référent par service.

**Éléments de méthode**

Ces personnes assureront le passage de l'information dans les deux sens :

- Information « ascendante » auprès du comité de pilotage (propositions d'actions, etc.) ;
- Information « descendante » auprès de son service.

Ces référents auront également un rôle fondamental de motivation du service, pour « porter la bonne parole » auprès de leurs collègues. Ils constitueront des relais importants pour permettre l'appropriation de la démarche au sein de l'ensemble des services ou des corps de métiers (technique, administratif, social, etc.).

Il s'agit de constituer une équipe projet / un comité technique composé de ces référents, de l'animateur et de l'élu en charge du PCET ainsi que des compétences techniques spécifiques (Agence Locale de l'Énergie et du Climat, Conseiller en Énergie Partagé, etc.). Pour une meilleure implication, le volontariat devra être privilégié à la désignation des référents.

**INDICATEURS**

Un référent identifié par service.

## Identifiez les correspondants porteurs de projets dans les collectivités supra ou infra-territoriales pour mutualiser les différents projets

### Explication de l'action

Les collectivités supra (Communauté de communes, Pays, PNR, SCoT...) ou infra-territoriales (communes...) à votre territoire mènent différents projets et se basent sur différentes démarches de planification : PCET, Agenda 21, Charte de Pays ou de PNR, mais également sur les documents de planification urbaine (SCoT, PLU, PDU, PLH). L'articulation et la cohérence entre ces différents projets sont indispensables pour maintenir votre engagement sur le long terme. Elle permettra également d'assurer une meilleure clarté auprès des partenaires et habitants.

### Éléments de méthode

L'articulation entre ces projets et démarches ne sera possible qu'en mutualisant, ou a minima en rapprochant les instances de pilotage. Il s'agit donc d'identifier les responsables politiques et techniques de ces projets dans les collectivités supra ou infra-territoriales afin de permettre un rapprochement et à terme une mutualisation des pilotages stratégiques.

Cette articulation est d'autant plus nécessaire que le PCET n'a pas de valeur juridique et qu'il n'est pas opposable. Il est donc fondamental de lui donner corps en prenant en compte ses objectifs dans les orientations et prescriptions des documents de planification du territoire. Ces documents contiendront un objectif quantitatif de réduction des émissions de GES et de lutte contre l'étalement urbain.

En effet, la loi Grenelle 2 prévoit que les SCoT et PLU :

- Doivent prendre en compte les PCET lorsqu'ils existent ;
- Déterminent les conditions permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Quelques pistes pour articuler le PCET avec les autres projets du territoire :

- Penser l'articulation de ces démarches

dans le temps : si elle doit être pensée le plus en amont possible, la cohérence se vérifie et se renforce tout au long de la mise en œuvre des projets. Aussi faut-il prendre en compte l'existant et les contraintes de calendrier.

- Partager une même vision d'avenir pour le territoire et la collectivité.
- Maintenir un portage politique fort : l'ambition des élus et leur souci de la cohérence sont fondamentaux pour se fixer des objectifs ambitieux.
- S'appuyer sur une même base de diagnostic. Le PCET bénéficiera d'un diagnostic approfondi sur les questions énergétiques (audit énergétique du patrimoine de la collectivité...) et les émissions de GES.
- Coordonner les dispositifs de participation des acteurs : la mobilisation des partenaires et des citoyens doit être optimisée pour être efficace.
- Mettre en place un système commun de suivi et d'évaluation de la démarche. Ce système peut devenir un outil de management au sein de la collectivité et favoriser la cohérence des différents projets au regard des objectifs.



## DÉFINIR LES OBJECTIFS DU PCET

Cette étape est cruciale puisque qu'elle marque le niveau d'ambition que la collectivité donne à sa « politique climat-énergie » et renseigne sur la volonté politique d'agir efficacement dans la lutte contre les changements climatiques. Afin de donner à la fois une vision stratégique au PCET tout en le rendant opérationnel, il est nécessaire de fixer des objectifs à court, moyen et long termes.

Démarrer

D

### Engagez par délibération le lancement du PCET

#### Explication de l'action

Il est fondamental de marquer l'engagement de votre territoire dans la démarche par une délibération, qui permettra d'officialiser et de rendre public cet engagement.



#### OUTILS ET RÉFÉRENCES

Exemples de délibérations dans le guide « Construire et mettre en œuvre un Plan Climat-Energie Territorial », ADEME, décembre 2009 : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23353#theme1>



#### INDICATEURS

Délibération votée.

de l'évaluation du PCET et réhausser son ambition si les objectifs de court terme n'étaient pas atteints.

#### Éléments de méthode

La définition d'un objectif sur la durée du mandat de la Charte de pays ou de PNR est primordiale. Le GIEC précise que les émissions des pays industrialisés doivent atteindre leur pic sur la période 2010-2015 et décroître ensuite afin de limiter l'augmentation de la température globale bien en deçà de 2°C d'ici à la fin du siècle par rapport au niveau préindustriel. Il n'y a donc pas de temps à perdre, la lutte contre les changements climatiques se gagnera durant ce mandat ! Si votre territoire est engagé dans un dispositif de financement du PCET (par exemple un Contrat d'Objectif Territorial) qui porte sur une durée prédéfinie – en général 3 ans –, votre objectif de court terme correspondra à l'échéance de ce contrat.

Les objectifs de votre PCET doivent correspondre a minima aux objectifs européens et nationaux en matière de climat et d'énergie .

Consolider

C

### Fixez des objectifs chiffrés globaux de réduction des consommations énergétiques, de production d'EnR et de réduction des émissions de GES

#### Explication de l'action

La définition d'objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de GES, de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables est une étape clé de la préfiguration du PCET, qui permet de :

- Donner une vision stratégique au PCET (objectif de long terme, 2050) ;
- Fixer des points d'étape (court terme – ex : fin du mandat ; moyen terme : 2020) ;
- Évaluer la pertinence du plan d'actions lors

#### Objectifs européens

Paquet énergie-climat de l'UE adopté en décembre 2008 : les « 3 x 20 % » pour 2020, soit :

- Réduction de 20, voire 30 % des émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990,
- Réduction de 20 % de la consommation d'énergie primaire,
- Porter à 20 % la part d'EnR dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2020.

Les « 3 x 20 % » en 2020, s'ils permettent a minima de fixer un objectif de moyen terme nécessaire à la construction et la mise en œuvre d'un PCET, restent toutefois largement en dessous des préconisations du GIEC. Ce dernier recommande en effet une réduction des émissions comprise entre 25 à 40 % des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'ici à 2020, par rapport à leur niveau de 1990.



Par souci de cohérence mais aussi pour démontrer votre détermination à lutter efficacement contre le changement climatique tout en préservant une équité Nord/Sud, vous pouvez aller au-delà des objectifs nationaux et européens.

### Objectifs nationaux

- Division par 4 des émissions de GES d'ici à 2050, soit une réduction annuelle de 3% par an en moyenne (loi POPE de 2005 et loi Grenelle 1 de 2009)
- 23% d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2020 (Grenelle 1, 2009).

### Objectifs régionaux

Les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), créés par la loi Grenelle 2 (Art. 68, 69 et 70) sont co-élaborés au niveau régional par l'État et la Région. Le SRCAE remplace entre autre le plan régional de la qualité de l'air (PRQA), instauré par la Loi Laure, et vaut schéma régional des énergies renouvelables prévu par la loi Grenelle 1 (Art. 19).

Ce schéma fixe, à l'échelon du territoire régional et aux horizons 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter,
- Les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets,
- Par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre renouvelable et de récupération en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique.

Les régions doivent se doter du SRCAE avant le 13 juillet 2011. Le schéma fait l'objet d'une évaluation et peut être révisé au terme d'une période de 5 ans. Les régions peuvent intégrer au SRCAE leur plan climat-énergie territorial.

Le SRCAE est un document stratégique. Il n'a donc pas vocation à comporter des mesures ou des actions. Celles-ci relèvent des collectivités territoriales via notamment les PCET. Si des divergences sont possibles entre le SRCAE et les PCET obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, ces derniers ne devront pas remettre en cause les options fondamentales arrêtées à l'échelon régional. Les PCET devront donc être compatibles avec ces SRCAE.

L'idéal est de définir des objectifs adaptés à votre territoire – tout en s'inscrivant à minima dans les objectifs régionaux, nationaux et européens. L'exercice est difficile, mais il se simplifiera au fur et à mesure que votre diagnostic s'affinera et que vous gagnerez en connaissance des indicateurs nécessaires. Il s'agit notamment des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables : ce potentiel varie beaucoup en fonction des territoires, de leur nature (urbain, péri-urbain, rural...) ainsi que leurs ressources naturelles.

Il est toutefois important de ne pas chercher à se focaliser immédiatement sur des objectifs très précis. Mieux vaut se fixer des premiers objectifs que l'on affinera au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances et garder du temps et de l'énergie pour la définition et l'animation du plan d'actions.



### EXEMPLES

Le Pays Thouarsais s'est fixé comme objectifs de :

- Respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle du territoire : stabilisation des émissions en 2012 à leur niveau de 1990, ce qui correspond à une réduction de 8% (20 000 teq CO<sub>2</sub>) de 2007 à 2010,
- -20% de GES d'ici 2020 (49 000 teq CO<sub>2</sub>)
- Le Facteur 4 d'ici à 2050

L'objectif final est de viser à l'autonomie énergétique du Pays.

Le Pays a élaboré 2 scénarios d'émissions à l'horizon 2010 : un scénario « tendanciel » (les émissions du territoire « si rien n'est fait ») et un scénario « Kyoto ».

[http://www.pays-thouarsais.com/article.php3?id\\_article=5476](http://www.pays-thouarsais.com/article.php3?id_article=5476)

Le territoire Biovallée®, qui regroupe 4 communautés de communes sur un tiers du département de la Drôme (52 000 hab.), s'est quant à lui fixé comme objectifs de :

- diviser par 4 la consommation d'énergie sur son territoire en 10 ans, hors secteur transport (qui représente plus de 50% de la consommation d'énergie),
- couvrir l'ensemble des besoins énergétiques hors transport en énergies renouvelables.





## OUTILS ET RÉFÉRENCES

La Convention des Maires est une initiative lancée en janvier 2008 par la Commission européenne. Les villes et régions européennes signataires s'engagent officiellement à aller au delà des objectifs européens en réduisant leurs émissions de GES de plus de 20% d'ici à 2020. Elles doivent pour cela élaborer un plan d'actions pour l'énergie durable :

<http://www.eumayors.eu>

Les fiches « Décryptage » d'ETD et du CERTU apportent des éclairages techniques et juridiques sur les mesures de la loi Grenelle 2. Destinées à en faciliter leur déploiement par les collectivités locales, elles sont organisées en 5 domaines : Énergie et climat, Transport, Bâtiments et urbanisme, Biodiversité et Gouvernance.

[http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/Publications/Decryptage-Grenelle-II](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Publications/Decryptage-Grenelle-II)

Une fiche spécifique au SRCAE a été rédigée en septembre 2010 : [http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/29990/512293/version/1/file/energie-climat\\_fiche\\_1.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/29990/512293/version/1/file/energie-climat_fiche_1.pdf)



## INDICATEURS

Objectifs de court, moyen et long termes adoptés.

### Décoller

**B**

**Fixez des objectifs précis de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES dans les différents secteurs d'activité du territoire**

### Explication de l'action

A partir du diagnostic du territoire, vous identifierez les émissions de GES par secteur et les potentiels de réduction des émissions. Une fois que vous aurez défini les objectifs globaux de votre PCET, vous devrez fixer des objectifs précis de réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie dans chacun des secteurs (transports, bâtiment, industrie, agriculture, déchets...).

### Éléments de méthode

Cette étape vous permettra de rendre plus palpables les objectifs globaux du PCET, pour pouvoir ensuite définir un plan d'actions à la hauteur des enjeux.

Les lois Grenelle 1 et 2 définissent des objectifs de réduction des émissions de GES dans différents secteurs. Dans un souci de cohérence, vous reprendrez à minima ces objectifs sectoriels.



## INDICATEURS

Objectifs adoptés par secteur .

### Devenir exemplaire

**A**

**Fixez comme objectif de développer l'ensemble du potentiel de sobriété, d'efficacité et de production d'EnR sur le territoire**

### Explication de l'action

Réévaluez à la hausse vos objectifs en vous fixant de développer l'ensemble du potentiel de :

- Sobriété (supprimer les gaspillages),
- Efficacité énergétique (même service rendu pour une consommation d'énergie et des émissions de GES réduites),
- Production d'énergies renouvelables (EnR).

### Éléments de méthode

Chaque territoire possède ses spécificités suivant la répartition de ses consommations énergétiques, ses émissions de GES et les ressources naturelles dont il dispose. C'est notamment le cas en matière d'énergie renouvelable : les potentiels ne sont pas les mêmes suivant les territoires (bois-énergie, éolien, solaire, hydraulique, géothermie profonde).

En tant que territoire leader, vous développerez au maximum les potentiels de sobriété, d'efficacité et de production d'EnR définis dans le diagnostic.

Par ailleurs, les territoires ruraux possèdent un gisement d'EnR plus important que les territoires urbains. Si l'objectif de la France est de porter à 23% la part d'EnR dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2020, ceci est un objectif moyen sur l'ensemble du territoire français.

Beaucoup de territoires ruraux possèdent un potentiel d'EnR qui peut couvrir, voire dépasser, largement l'ensemble de leur consommation d'énergie par une production locale d'énergie renouvelable. Si votre gisement d'EnR vous permet d'aller au-delà des 23%, développez-le à son maximum !



Ceci vous permettra :

- De contribuer à l'effort national et européen et de compenser le gisement comparativement beaucoup plus faible de certains territoires, notamment urbains,
- De réduire votre vulnérabilité face à la montée du prix de l'énergie et votre dépendance par rapport aux pays fournisseurs d'énergie de "stock" (énergies fossiles et uranium).



### EXEMPLES

La communauté de communes du Mené, en Bretagne, se donne pour objectif de devenir un « territoire à énergie positive » d'ici à 2030, c'est-à-dire un territoire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme – en réduisant drastiquement ses besoins d'énergie et en subvenant aux besoins restants par des énergies renouvelables et locales.

À l'origine des différents projets se trouve la volonté de dynamiser l'économie locale en diversifiant les activités, en particulier autour d'un axe fort sur l'énergie. L'intercommunalité a ainsi créé une zone d'activités et une pépinière d'entreprises dédiées à l'économie « verte ». De plus, de nombreux projets territoriaux de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique sont en cours : unité de méthanisation, parc éolien participatif, réseaux de chaleur bois, projets de solaire photovoltaïque et thermique, construction de logements à énergie positive et réhabilitation du bâti : <http://www.res-league.eu/fr/french-league/french-best-practices/la-communauté-de-communes-du-mene-le-plein-denergie?Itemid=426>



## RÉALISER LE DIAGNOSTIC INITIAL

Le diagnostic nécessaire à la construction du PCET porte à la fois sur :

- > l'estimation des émissions de GES et des consommations énergétiques du territoire, qui permet d'évaluer les potentiels de réduction, de clarifier les objectifs à atteindre et surtout d'identifier les enjeux spécifiques du territoire face au changement climatique. C'est également l'occasion de faire émerger de nouvelles méthodes de travail entre services et structures réunis à cette occasion (transversalité),
- > l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets des changements climatiques, qui permet de dégager des pistes pour les mesures d'adaptation à prendre, afin d'anticiper au mieux ces évolutions.

Le diagnostic devra être formalisé de façon à ce qu'il soit appropriable et partagé par les élu(e)s, les services et les acteurs impliqués dans la démarche (via la rédaction d'une synthèse ou d'une version simplifiée). L'objectif est d'assurer une prise de conscience de l'ensemble des acteurs, quelque soit leur niveau de technicité. L'analyse du diagnostic permet d'engager le débat sur une même base de connaissances.



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

« Un diagnostic énergie/gaz à effet de serre à l'échelle de mon territoire », Les notes d'ETD, octobre 2010 :

[http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/30526/521416/version/2/file/noteEtdGazEffetSerreOct2010.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/30526/521416/version/2/file/noteEtdGazEffetSerreOct2010.pdf)

### Démarrer

D

**Recensez les études disponibles et les actions déjà mises en place sur le territoire ; faites la synthèse de ces éléments**

#### Explication de l'action

Avant de lancer le diagnostic de votre territoire, commencez par recenser les différentes études qui ont déjà été réalisées sur le territoire ou les territoires supra, ainsi que les actions climat-énergie qui ont déjà été mises en place.

#### Éléments de méthode

##### Recensez les études disponibles

Avant de lancer le diagnostic de votre territoire, recensez les études réalisées sur votre territoire ou à une échelle plus large (intercommunalité, pays, PNR, département, région). Les éléments à analyser peuvent être par exemple : diagnostic réalisé dans le cadre du SCoT, du PLU, du PDU, du PLH, de l'Agenda 21, enquête ménages pour les déplacements, Bilan Carbone®, audit énergétique de votre patrimoine, études réalisées par l'Observatoire Régional de l'Ener-

gie, l'Agence Régionale de l'Environnement, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, etc.

La synthèse de tous ces éléments vous permet déjà d'avoir un premier état des lieux quantitatif et qualitatif de votre territoire.

##### Recensez les actions déjà mises en place sur le territoire en matière de climat-énergie

Un territoire qui se lance dans un PCET ne part jamais de rien car il y a toujours des actions qui ont déjà été réalisées dans le domaine climat-énergie (solaire thermique sur la piscine, chaufferie bois dans un bâtiment de la collectivité, pistes cyclables...).

Inscrivez dans le tableau de mesures les actions déjà mises en place. Le fait de recenser ces actions vous permettra de :

- Faire le point et acquérir une vue d'ensemble sur ce qui a déjà été effectué sur votre territoire,
- Identifier les manques (secteurs où rien n'a été mis en place) et les étapes suivantes dans le tableau d'actions,
- Éviter les redondances dans l'élaboration du plan d'actions,
- Identifier les actions qui ont bien fonctionné et celles qui ont eu moins d'impact,



et d'en tirer les conséquences au moment de l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions,

- valoriser les actions déjà entreprises, afin de situer la démarche dans une dynamique de progrès dans laquelle le territoire ne part pas de rien.

Faites le tour des différents services pour identifier les actions mises en œuvre dans chacun d'eux. Insistez sur l'importance de cette étape préalable d'état des lieux.

### Consolider

C

**Recensez les données disponibles et réalisez un bilan interne (responsabilités directes et compétences) de vos consommations et productions énergétiques et émissions de GES**

#### Explication de l'action

Il s'agit d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre, les consommations et productions d'énergie générées dans le cadre de l'activité interne de la collectivité et de l'exercice de ses compétences.

#### Éléments de méthode

Identifiez les données disponibles à partir des éléments identifiés dans l'action 3.D et en vous centrant sur les éventuelles études plus « poussées » sur votre patrimoine bâti et/ou votre éclairage public (exemple : audit énergétique, COE - Conseil d'Orientation Énergétique, etc.).

Vous pouvez réaliser ce bilan en interne ou le faire réaliser par un prestataire. Si vous disposez d'un économiste de flux ou Conseiller en Énergie Partagé (CEP), appuyez-vous sur son travail (suivi de factures, comptabilité énergétique) afin d'évaluer les émissions liées à votre patrimoine bâti, votre flotte de véhicules et votre éclairage public le cas échéant.



#### OUTILS ET RÉFÉRENCES

Il existe différentes méthodes de bilans d'émissions de GES, dont par exemple le Bilan Carbone® patrimoine et services

Le dispositif CEP : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=73731&p1=00&p2=07&ref=17597>



#### INDICATEURS

Résultats du bilan interne réalisé.

### Décoller

B

**Réalisez le profil climat du territoire : bilan des consommations et productions énergétiques et des émissions de GES du territoire et étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique**

#### Explication de l'action

L'estimation des émissions de GES et des consommations d'énergie du territoire ainsi que l'analyse de sa vulnérabilité aux changements climatiques permettront d'identifier, au niveau de l'ensemble du territoire, les secteurs prioritaires et les leviers d'actions.

#### Éléments de méthode

Un bilan des émissions de GES doit viser à obtenir :

- Un bilan des émissions pour une année de référence qui servira de point de départ pour une évaluation et un suivi futur des actions engagées,
- Des scénarios d'évolution pour illustrer la pertinence du plan d'actions,
- La liste des émetteurs majeurs de GES sur un territoire pour les inciter à agir.

La méthode à privilégier dépendra de l'objectif que l'on souhaite atteindre, des outils à disposition de la collectivité (données disponibles ou non, études déjà réalisées, présence d'observatoires...) et des acteurs en place sur le territoire (présence d'une Agence Locale de l'Énergie, d'une Association de Surveillance de la Qualité de l'Air, d'un Observatoire Régional de l'Énergie...).

Différents types de diagnostics existent, par exemple : les méthodes de cadastre des émissions développées par les associations de surveillance de la qualité de l'air (ASQA) permettent de quantifier les émissions de GES du territoire et en donnent une photographie à un instant T. La méthode Bilan Carbone® permet quant à elle de quantifier les émissions directes et indirectes du territoire en adoptant une méthode proche de l'analyse de cycle de vie.



L'étude de vulnérabilité vous permet d'identifier la vulnérabilité de votre territoire aux impacts des changements climatiques. Elle permet ainsi de dégager des pistes pour les mesures d'adaptation à prendre, afin d'anticiper au mieux ces évolutions. En effet, même si nous maîtrisons les émissions mondiales de GES aujourd'hui, le climat continuerait de se réchauffer. Il est donc nécessaire, en parallèle d'une politique ambitieuse de réduction des émissions de GES, de s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Vous pouvez vous appuyer sur différentes structures :

- Les observatoires (enneigement, etc.),
- Météo-France,
- Plusieurs agences régionales ont réalisé des études sur les impacts prévus du changement climatique à l'échelle régionale et les mesures d'adaptation envisageables (RAEE, ALTERRE Bourgogne...).

Profitez de cette étape de diagnostic pour sensibiliser en interne et en externe via des séances de restitution de ce diagnostic (bilan GES et étude de vulnérabilité). En effet, la présentation du diagnostic du territoire permet à tous les acteurs de mieux percevoir les enjeux climat-énergie de leur territoire, de connaître les principaux secteurs émetteurs ainsi que les principaux risques liés au changement climatique.

Élaborez la synthèse des études ainsi réalisées et préparez des éléments communicables :

- Aux élus et services,
- Au grand public,
- Aux partenaires du PCET.

Organisez une restitution en interne et au moins une restitution en externe (auprès des habitants et partenaires).

Réaliser un diagnostic d'émissions de GES sur un territoire demande du temps puisque les données à récolter sont généralement éclatées entre les différents services et acteurs. Il est donc nécessaire d'engager une dynamique de travail en réseau et de bien identifier le(s) porteur(s) de projet pour faciliter l'accès aux données. N'hésitez pas à lancer des actions au cours de cette phase de diagnostic, notamment sur votre patrimoine (exemple : programme d'audits énergétiques de votre patrimoine, plan de déplacements administration, réhabilitation d'un bâtiment énergivore...) afin de ne pas laisser l'enthousiasme du départ retomber et de montrer que vous agissez déjà.

Portez une grande attention à la manière dont vous restituez le diagnostic : l'objectif n'est pas d'identifier un responsable des émissions de GES (ce qui constitue le meilleur moyen pour bloquer la motivation des acteurs concernés !), mais bien d'appréhender les leviers d'action dont vous et vos partenaires allez pouvoir disposer pour les réduire.



## EXEMPLES

Le Pays Midi Quercy (82) a réalisé un diagnostic énergétique de territoire entre 2003 et 2006. Il a permis d'obtenir un état des lieux de la situation énergétique du Pays, d'identifier et de quantifier les potentialités du territoire et d'élaborer un plan Energies dont les objectifs visent l'amélioration de l'efficacité énergétique et la valorisation des ressources locales en énergies renouvelables.

La première phase de ce bilan a été réalisée par un stagiaire, en appui avec l'ARPE Midi-Pyrénées et l'OREMIP (Observatoire Régional de l'Énergie Midi-Pyrénées), les autres phases par un bureau d'études :

<http://www.midi-quercy.fr/Le-diagnostic-energetique-de.html>

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides (81) a réalisé son profil climat-énergie, qui fait la synthèse des connaissances énergie-climat sur le territoire. Il reprend notamment la production d'énergie sur le territoire, la consommation d'énergie et les émissions de GES (calculées notamment à partir d'une méthodologie développée par l'OREMIP) ainsi que les principaux risques liés aux effets du changement climatique sur le territoire :

<http://www.pays-albigeois-bastides.org/site/fr/compteur.php?doc=209>

L'ex-communauté d'agglomération Arc de Seine (devenue Grand Paris Seine Ouest) a demandé une étude de vulnérabilité pour compléter son Bilan Carbone®.

Le PNR du Morvan a engagé un travail important sur la vulnérabilité sous forme d'ateliers participatifs en 2009. Le diagnostic final traite ainsi en grande partie de la vulnérabilité.

Le PNR de Camargue a lancé une étude prospective sur les différents changements qui affectent les modalités de gestion de l'eau sur son territoire, dont certains sont liés au changement climatique. Le but consiste à définir les zones à enjeux et celles que l'on accepte d'abandonner à la mer ou au fleuve, comme dans le cadre du « décorsetage du Rhône » qui permet d'accroître son espace



de liberté face aux risques de crues, ou dans le cadre de l'abandon de certaines parties de la côte, nécessaire pour en sauvegarder d'autres. Il s'agit d'expliquer que lâcher des digues peut permettre de défendre les hommes et leurs activités, logique que le PNR formalise dans sa nouvelle charte, en cours de révision.



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

### Bilan d'émissions de GES

La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire les bilans d'émissions de GES pour les régions, départements, communes et leurs regroupements de plus de 50 000 habitants. Un pôle de coordination nationale est constitué et a pour missions de proposer et diffuser les choix méthodologiques nécessaires à la réalisation des bilans d'émissions de GES pour fin juin 2011.

### Études de vulnérabilité

Guide d'accompagnement des territoires pour l'analyse de leur vulnérabilité socio-économique au changement climatique, mars 2011, MEDDTL : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>  
L'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) a publié un cahier des charges type pour une étude de vulnérabilité : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

La MEDCIE Grand Sud-Est (Mission d'Etude et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes) a réalisé une étude sur « les effets du changement climatique sur le grand sud-est » avec le soutien de la DIACT, étude parue en 2008 et consultable sur Internet : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/dossier/medcie.htm>

Différentes agences régionales de l'environnement travaillent sur la thématique de l'adaptation, notamment :

- RAEE (Rhône-Alpes Energie Environnement) a publié un guide sur l'adaptation en Rhône-Alpes : [http://www.raee.org/administration/publis/pop\\_up\\_publicis/15.pdf](http://www.raee.org/administration/publis/pop_up_publicis/15.pdf)

- Alterre Bourgogne a mis en place un Observatoire partenarial de l'adaptation et mène plusieurs actions de sensibilisation sur cette thématique : <http://www.alterre-bourgogne.fr/dossiers-thematiques/ladaptation-au-changement-climatique.html>

### Impacts

Site de l'ONERC, sur lequel les différentes études de l'ONERC sont téléchargeables <http://www.onerc.org/>

Greenpeace a créé un site Internet dédié aux impacts des changements climatiques en France : <http://www.greenpeace.fr/impactsclimatiques/impactcli-mfr.html>

« Changements climatiques et impacts sur la viticulture en France », Greenpeace, août 2009 :

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/changementsclimatiquesimpactsviticulturefrance.pdf>

« Changement climatique : la nature menacée en France ?, en savoir plus et agir », RAC-F, juin 2005 :

[http://www.rac-f.org/DocuFixes/livret\\_biodiversite.pdf.zip](http://www.rac-f.org/DocuFixes/livret_biodiversite.pdf.zip)



## INDICATEURS

Diagnostic réalisé.

## Devenir exemplaire > A

**Systematisez les études d'impact et de vulnérabilité pour tout nouvel investissement à long terme ; réalisez une étude prospective permettant de définir différents scénarios d'évolution du territoire**

### Explication de l'action

Vous devez intégrer le changement climatique comme nouveau facteur dans toutes les décisions que vous prenez et notamment les projets de long terme, en systématisant les études d'impact mais également en réalisant une étude prospective permettant d'identifier les différents futurs possibles du territoire.

### Éléments de méthode

#### Études d'impact et de vulnérabilité

Les projets de long terme, qui ont un impact majeur, et sont difficilement « récupérables » une fois réalisés (opérations d'aménagement, construction et/ou réhabilitation de bâtiment, infrastructures, production et distribution d'énergie, développement d'activités économiques fortement liées aux conditions climatiques et/ou très émettrices de GES...).

Vous réaliserez donc une étude d'impact (consommation d'énergie et émissions de GES, mais également impacts environnementaux autres) pour tout nouveau projet de long terme.



Par ailleurs, étant donné que le climat a déjà commencé à se réchauffer et qu'il continuera de le faire (dans une plus ou moins grande proportion suivant les mesures d'atténuation prises), il est nécessaire de prendre en compte l'évolution du climat et des conséquences du changement climatique dans tout projet de long terme afin de ne pas générer des projets qui ne seraient plus adaptés d'ici à quelques décennies.

Par exemple :

- Prise en compte des risques (d'inondation, de glissement de terrain...) dans les projets d'urbanisme (ZAC, etc.),
- Prise en compte de l'évolution du climat dans la construction et la réhabilitation des bâtiments : la construction bioclimatique et une bonne isolation permettent un rafraîchissement naturel, sans besoin de climatisation.

### Etude prospective

Afin de développer une véritable stratégie climatique pour votre territoire, il est particulièrement intéressant d'engager une étude prospective qui vous permettra de déterminer différents scénarios d'évolution du territoire en fonction de plusieurs facteurs : ambition de la politique climat-énergie engagée au niveau du territoire, coopération des acteurs, facteurs socio-économiques, etc.

Les scénarios climat-énergie projettent un chemin vers un avenir énergétique et climatique incertain. Selon les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés dans le scénario, certaines dérives catastrophiques du changement climatique peuvent être plus ou moins évitées. L'intérêt principal d'un scénario est de montrer un trajet possible qui mène vers un futur plus sobre en carbone, en donnant des indications sur la consommation énergétique des différents secteurs, le mix énergétique et les mesures politiques qui doivent accompagner ce développement.

Selon la méthode appliquée, ceci permet également de connaître le coût de la transformation du paysage énergétique vers une production et une consommation plus respectueuses du climat.



### EXEMPLES

L'association Virage Energie Nord-Pas de Calais a réalisé un scénario Facteur 4 et sortie du nucléaire pour la région : <http://www.virage-energie-npdc.org/spip.php?rubrique17>

Plusieurs associations Virage Energie se sont formées dans d'autres régions (Ile-de France, Pays de la Loire...).



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

#### Bilan d'émissions de GES

La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire les bilans d'émissions de GES pour les régions, départements, communes et leurs regroupements de plus de 50 000 habitants. Un pôle de coordination nationale est constitué et a pour missions de proposer et diffuser les choix méthodologiques nécessaires à la réalisation des bilans d'émissions de GES pour fin juin 2011.

#### Etude de vulnérabilité

Rubrique « Scénarios climat-énergie » du site du RAC-F : <http://www.rac-f.org/-Scenarios-Climat-Energie-.html>



### INDICATEURS

% d'études d'impact et de vulnérabilité pour les projets d'investissement à long terme.



## ASSURER LA CONSTRUCTION COLLECTIVE DU PCET

Les évolutions législatives successives ont permis des avancées en matière de concertation, en la rendant notamment obligatoire dans le cadre de démarches d'aménagement et de développement durable des territoires (PLU, SCoT, création de ZAC ou d'infrastructures, chartes de pays et de PNR...). Ainsi, l'État a reconnu le rôle de la concertation déterminant lors de la réalisation de projets de développement durable.

L'élaboration d'un PCET ne peut se limiter à un travail de « chambre », réalisé par les services et élus. La construction collective du PCET permet de susciter l'intérêt et la motivation des habitants et acteurs du territoire. Elle permet également une bonne adéquation entre le contexte et le projet, son appropriation par les acteurs, leur responsabilisation et l'initiative individuelle.

Ainsi, la réussite d'une démarche de PCET est intimement conditionnée au degré d'implication des acteurs socio-économiques et des habitants dans la démarche.

En parallèle d'une dynamique interne de management de projet, vous devez donc définir une organisation et vous doter des moyens adéquats pour la concertation et la construction collective de votre PCET.



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

« La concertation dans la conduite d'un Plan Climat-Énergie Territorial. Imaginer, concevoir, construire et faire vivre collectivement un PCET sur son territoire ». Les notes d'ETD, Octobre 2010. [http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/30523/521360/version/3/file/noteEtdConcertationPcetOct2010.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/30523/521360/version/3/file/noteEtdConcertationPcetOct2010.pdf)

### Démarrer

D

**Identifiez des thèmes de travail, définissez une organisation et identifiez les participants**

#### Explication de l'action

Il s'agit de préparer la construction collective du PCET.

#### Éléments de méthode

Identifiez des thématiques pour les groupes de travail. Exemples : logements, tertiaire, transports, agriculture... mais aussi, suivant les spécificités du territoire, tourisme, coopération décentralisée, etc.

La construction collective du PCET nécessite par ailleurs d'identifier les acteurs à associer à ce travail.

Pour vous aider, vous pouvez réaliser une typologie représentative des différents acteurs (cartographie des parties prenantes) ayant une incidence sur les émissions de

GES du territoire en les classant par secteur (agriculture, industrie, résidentiel tertiaire, transports...) et par « collège », à l'image de ceux constitués lors du Grenelle de l'environnement (ONG, syndicats, employeurs, collectivités locales, État).

Si vous disposez déjà d'un organe participatif et/ou de concertation avec lequel vous avez l'habitude de travailler (Conseil de développement, Conseils de quartier...), n'en créez pas un nouveau pour l'élaboration du PCET, basez-vous sur le Conseil existant en l'élargissant éventuellement à d'autres acteurs.

Voici une liste non exhaustive d'acteurs à associer :

- Collectivités et territoires de projet (membres de votre EPCI ou territoire de projet dont votre collectivité est membre ; région ; département),
- Structures associées : ALEC, syndicat d'énergie, de transports en commun, de gestion des déchets, etc.,
- Représentants des institutions : État, ADEME...





- Représentants des acteurs économiques : chambres consulaires, fédérations professionnelles, etc.,
- Représentants de la société civile : associations de protection de l'environnement, de consommateurs, syndicats, acteurs de la culture,
- Experts : EIE, CAUE...

Pour mobiliser des habitants dans les groupes de travail d'élaboration du PCET, vous pouvez procéder de différentes manières avec les associations de quartier :

- Élaboration d'un panel de citoyens représentatifs de la population du territoire (sur la base d'enquêtes statistiques),
- Tirage au sort,
- Appel à participation sur les supports traditionnels de communication du territoire (site Internet, journal, etc.) et dans les médias locaux, avec inscription sur le site ou auprès de l'administration. Prévoyez un nombre maximal de personnes.

Ce « collège » de citoyens complètera les collèges des différents acteurs.

Enfin, vous définirez l'organisation des ateliers thématiques : quelle fréquence, quelle durée pour chaque atelier et pour la construction collective dans son ensemble, quelle animation des groupes de travail...



## EXEMPLES

La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune a créé un comité citoyen avec pour mission de rendre un avis sur les premières pistes du plan d'actions. La mobilisation des habitants volontaires s'est faite via le site Internet de l'Agglomération, les journaux locaux et une plaquette de présentation diffusée dans les mairies, les médiathèques et les maisons de l'emploi. La plupart des inscriptions ont été effectuées sur le site. L'agglomération est arrivée à 55 inscriptions pour finalement travailler avec un groupe d'une quarantaine de personnes qui se sentaient très concernées et se sont beaucoup impliquées. Ce fut une source de remotivation pour la collectivité et les élus, surpris par cet engouement, se sont sentis investis d'une mission forte.

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a créé un Conseil participatif composé d'une cinquantaine d'habitants, de 16 élus référents, d'élus de la Commission Politiques Environnementales compétente, des associations locales, des services, des structures associées (le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'agglomération mulhousienne (SIVOM), l'Agence Locale pour la Maîtrise de l'Energie (ALME)) et des partenaires signataires

du Plan Climat.



## INDICATEURS

Thèmes de travail et participants identifiés.

Consolider

C

## Animez des ateliers thématiques

### Explication de l'action

A partir de l'organisation définie sur l'action 4.D, animez les ateliers thématiques dont l'objectif sera de dégager des pistes d'action pour alimenter la réflexion de la collectivité.

### Éléments de méthode

Les ateliers seront gérés par un animateur et un rapporteur. Le rythme des ateliers est important : prévoyez 4 à 6 séances pour chaque atelier, espacées d'un à deux mois, afin de laisser mûrir la réflexion et de ne pas solliciter trop souvent les participants.

Une première séance de sensibilisation permet à chacun de partir sur un même socle de connaissances générales et des enjeux du territoire. Vous pouvez l'organiser sous différentes formes : ciné-débat, théâtre-débat, restitution du diagnostic des émissions, conférence sur le changement climatique, etc.

Clôturez la concertation par une réunion de synthèse, commune à l'ensemble des groupes de travail, présentant les résultats des ateliers (Cf. Action 4.B).

Si vous en avez la possibilité, appuyez-vous sur des professionnels de la concertation. Ils vous aideront grandement dans l'animation des groupes de travail.

Quelques conseils :

- N'hésitez pas à étaler la concertation sur un temps assez long. Ce n'est pas du temps perdu, puisque plus les acteurs et habitants auront travaillé ensemble à la construction du plan d'actions, plus ce dernier sera porté et mis en œuvre par l'ensemble des partenaires sur le territoire.
- Par ailleurs, n'hésitez pas à lancer des actions pendant cette phase de concertation, notamment sur votre patrimoine (programme d'audits énergétiques de votre patrimoine, plan de déplacements administration, réhabilitation d'un bâtiment économe...) afin de montrer que vous agissez concrètement et travaillez à devenir exemplaire.



- Rythmer la phase de concertation avec des moments forts et des moments faibles afin de ne pas saturer la disponibilité des participants.
- Prévoir une ingénierie de concertation suffisante, afin de pouvoir produire des comptes-rendus rapidement, disposer de lieux conviviaux et adaptés, de matériels informatiques et audiovisuels de qualité, avoir recours à de l'expertise performante, etc.



### EXEMPLES

Le Pays Thouarsais a mené une concertation sur son PCET en associant différents acteurs (professionnels, élus...). Les groupes de travail étaient les suivants :

- Habitat : conception et usages,
- Production d'énergie à partir de ressources renouvelables,
- Maîtrise de l'énergie sur le lieu de travail, les sites de production,
- Transports,
- Collectivités.

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a mené sa phase de concertation/élaboration de février à décembre 2007.

Février 2007 : 8 cinés – débats, 1 700 spectateurs. Séances de ciné-débat autour du film d'Al Gore. Les habitants ont reçu un questionnaire d'inscription au futur conseil participatif. 40 habitants, raisonnablement représentatifs, se sont inscrits. Mars 2007 : création du Conseil Participatif. Première réunion en séance plénière, pour informer et former les participants.

Avril à juillet 2007 : succession d'ateliers et de restitutions en plénière autour des thématiques « bâtiment et habitat », « transports et déplacements », « consommation, produits et services », « aménagement du territoire et urbanisme ».

Juillet 2007 : approbation du Plan Climat par le Conseil d'Agglomération.

Juillet 2007 à décembre 2007 : élaboration concertée du plan d'actions avec les partenaires, 166 projets portés par 73 maîtres d'œuvre.

7 décembre 2007 : signature de la charte d'engagement par l'ensemble des partenaires de m2A et présentation du plan d'actions.



### INDICATEURS

Nombre d'ateliers organisés.  
Qualité des échanges.  
Nombre de structures participantes.  
Nombre de citoyens participants.  
Évolution DU nombre de participants aux ateliers au fil du temps.

## Décoller

B

### Élaborez des propositions d'actions et formalisez-les dans un rapport

#### Explication de l'action

Élaborez collectivement des propositions d'actions qui seront ensuite transcrites dans un rapport.

#### Éléments de méthode

##### Élaborez les propositions d'actions

Les ateliers thématiques ne sont pas un lieu de décision politique mais de proposition, ils permettent de faire émerger les pistes d'actions. Le programme d'actions sera ensuite élaboré par la collectivité à partir de ces propositions (Cf. Action 5).

Les comptes-rendus des ateliers comprendront l'ensemble des propositions d'actions faites au cours des ateliers. Ils seront envoyés aux participants et rendus publics (sur le site Internet).

##### Formalisation des propositions

Prévoyez, avant la séance de synthèse des ateliers, une réunion entre les rapporteurs des groupes et le comité technique afin de faire le point. Rédigez (ou faites rédiger par le prestataire) une synthèse des comptes-rendus.

Par ailleurs, la rédaction d'un Livre Blanc, reprenant l'ensemble des propositions suggérées, permet de valoriser le travail collectif en ateliers.

Ce Livre Blanc pourra contenir des avis divergents : il ne s'agit pas à ce stade d'obtenir des engagements des participants sur l'ensemble des propositions, mais de garder une trace écrite de la réflexion collective de l'ensemble des acteurs, avant son passage au « filtre » politique et juridique. Par ailleurs, l'existence de points de désaccord dans le Livre Blanc constituera une information utile pour l'élaboration du plan d'actions.

Enfin, lors de la séance finale collective, présentez à minima la synthèse des propositions issues des ateliers et proposez le cas échéant l'adoption du Livre Blanc par les participants.



### INDICATEURS

Synthèse des propositions ou Livre Blanc adopté.

## Diffusez largement les résultats de la construction collective (Livre Blanc)

### Explication de l'action

L'objectif est de faire connaître les résultats de la construction collective.

### Éléments de méthode

Si vous avez rédigé un Livre Blanc, prévoyez une « version complète », téléchargeable sur votre site Internet, et envoyez-le à l'ensemble des participants aux ateliers, ainsi qu'une version courte que vous diffuserez également au grand public (publication sur le site, mise à disposition dans les lieux publics, envoi à l'ensemble des habitants...).

Si vous n'avez pas rédigé de Livre Blanc, publiez la synthèse des propositions issues des ateliers, accompagnée des principaux éléments du diagnostic du territoire.

Vous pouvez par exemple organiser une manifestation grand public de restitution du travail effectué en atelier : présentation des principaux éléments de diagnostic et des principales propositions.

Portez une grande attention à rendre ces éléments abordables au grand public. Précisez qu'il s'agit bien de la restitution des propositions et non d'un engagement de la collectivité et des participants.



### INDICATEURS

Livre Blanc ou synthèse publiée.



## ÉLABORER LE PROGRAMME D' ACTIONS

- Il s'agit ici de construire le programme d'actions du PCET. Ce programme se composera :
- > d'un premier programme annuel avec des mesures « gagnant-gagnant » à mettre en œuvre immédiatement, sans attendre les résultats de la construction collective ni même du diagnostic de territoire,
  - > des axes stratégiques du PCET basés sur les objectifs à moyen et long termes et les résultats du diagnostic,
  - > d'un programme pluriannuel basé sur les propositions issues de la construction collective.

L'objectif est d'intégrer la thématique énergie-climat dans l'ensemble des décisions et actions de votre territoire.

### Démarrer

D

**Adoptez par délibération un premier programme d'actions annuel avec des mesures à mettre en œuvre immédiatement**

#### Explication de l'action

Dès le lancement de la démarche PCET, il est nécessaire d'adopter un premier programme d'actions annuel avec des actions « gagnant-gagnant », que vous pourrez mettre en place au cours de la phase de diagnostic et de concertation. En effet, ces phases peuvent prendre du temps et il est nécessaire d'engager des actions en parallèle afin d'éviter que la motivation, en interne comme en externe, ne retombe.

#### Éléments de méthode

De nombreuses actions peuvent ainsi être menées, sans nuire à la suite de la concertation. Ce premier programme d'actions pourra notamment porter sur :

- Vos propres consommations d'énergie et émissions de GES (bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public) : embauche d'un économe de flux / conseiller en énergie partagé, opérations d'efficacité énergétique, etc.
- Des actions de sensibilisation et de d'information en interne (élus et services) et en externe (habitants et acteurs du territoire, en partenariat avec les structures compétentes du territoire, Cf. Fiche « Formation, sensibilisation, communication).
- Des actions dans le domaine de la mobilité : mise en place d'un Plan de Déplacement Administration.
- Des actions de sensibilisation auprès du

grand public (comme les opérations foyers témoins lancées par Angers Loire Métropole ou Nantes Métropole) : elles demandent peu d'investissement financier par la collectivité et recouvrent des potentiels de réduction des émissions non négligeables. Il est possible de s'appuyer sur votre Espace INFO ÉNERGIE pour le portage de l'action. Contact : <http://www.infoenergie.org>

Adoptez des décisions de principe. Exemples d'engagements concernant votre patrimoine bâti :

- Tous les nouveaux bâtiments seront « à énergie positive ».
- Toutes les rénovations respecteront le niveau bâtiment basse consommation;



#### INDICATEURS

Délibération votée.

### Consolider

C

**Définissez les axes stratégiques pour le mandat sur la base des conclusions du diagnostic et de la construction collective**

#### Explication de l'action

A partir des conclusions de votre diagnostic et des réflexions issues des ateliers thématiques, définissez les grands axes de votre PCET, pour la durée du mandat, en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

## Éléments de méthode

Votez une délibération cadre du PCET reprenant les objectifs du PCET, les principaux éléments du diagnostic et les axes stratégiques. Vous prendrez en compte à la fois votre marge de manœuvre (il est plus simple d'agir sur vos propres consommations) et la répartition des émissions par secteur.



### INDICATEURS

Axes stratégiques définis.

Décoller

B

**Précisez le programme d'actions pour chaque secteur selon les objectifs et les budgets fixés**

### Explication de l'action

Il s'agit maintenant, pour chaque secteur que vous avez choisi d'investir, de définir un programme d'actions.

### Éléments de méthode

Analysez les propositions issues des ateliers (Livre Blanc ou conclusions des ateliers), à partir de critères de vous aurez prédéfinis en comité de pilotage : faisabilité juridique, contribution aux objectifs de réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie, complexité de mise en œuvre, coûts et modalités de financement...

Vous pourrez procéder à cette analyse dans le cadre d'ateliers techniques, en associant les services concernés et les structures associées qui pourront vous apporter leurs compétences techniques et juridiques (syndicat d'énergies, ALE, etc.). Vous pourrez également vous appuyer sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage du PCET le cas échéant.

Vous pouvez aussi identifier de nouvelles propositions d'actions, au-delà des propositions issues de la construction collective, à partir notamment du tableur Climat Pratic et d'exemples d'autres territoires.

Ce plan d'actions comprendra le premier programme d'actions annuel (Cf. Action 5.D) ainsi qu'un programme d'actions à moyen terme, qui reposera sur :

- Vos objectifs à moyen et long termes de réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie ainsi que de développement des énergies renouvelables (Cf. Action 2.C).
- Votre stratégie d'adaptation, dont vous aurez identifié les grands axes à partir de votre étude de vulnérabilité (Cf. Action 3.B).

Votre programme d'actions comportera à la fois :

- Les actions que vous mènerez seul (case « Maître d'ouvrage » du tableur).
- Les actions que vous mènerez avec vos partenaires (case « Maître d'ouvrage » et/ou « Incitateur »).
- Les actions menées par les partenaires, pour lesquelles vous aurez uniquement un rôle d'animateur (case « Incitateur »).

Rédigez ensuite pour chaque action une « fiche-action » comprenant :

- l'intitulé de l'action,
- la description de l'action,
- la thématique dans laquelle elle s'inscrit,
- les objectifs attendus au regard des objectifs du PCET,
- les moyens humains nécessaires,
- le coût en investissement et en fonctionnement,
- les modalités de pilotage : chef de file de l'action et partenaires (collectivité/territoire de projet, acteurs du territoire, etc.),
- le calendrier de mise en œuvre,
- les indicateurs de suivi.

Elaborez ensuite un tableau synthétique reprenant l'ensemble des actions retenues par le comité technique et proposez-le au comité de pilotage pour discussion et validation ainsi qu'à vos partenaires (Cf. Action 7).

Veillez à bien impliquer tous les services ainsi que les partenaires du PCET (Cf. Action 7) dans l'élaboration de ce programme d'actions.

Votez une délibération engageant la collectivité sur ce programme d'actions ainsi que les budgets associés.



### INDICATEURS

Programme d'actions et budgets votés.

## Intégrez systématiquement la question du climat et de l'énergie dans vos décisions et actions

### Explication de l'action

Vous devez à terme intégrer systématiquement la question du climat et de l'énergie dans l'ensemble de vos décisions et actions, c'est-à-dire passer l'ensemble de vos politiques au « filtre climat-énergie ». En effet, le PCET ne doit pas être une politique sectorielle de plus, mais une démarche globale qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable, un outil pour orienter les politiques existantes dans un souci de cohérence.

### Éléments de méthode

Il s'agit notamment :

- De prendre en compte les enjeux climat-énergie dans l'ensemble de vos projets.
- D'intégrer systématiquement le climat et l'énergie dans les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement (Cf. Fiche Urbanisme et aménagement).
- De ne pas engager le soutien politique et/ou financier de votre territoire sur des projets « climaticides », c'est-à-dire fortement émetteurs de GES.

Cette transversalité doit bien entendu se retrouver dans l'élaboration de vos budgets (Cf. Actions 6.B et 6.A).

Appuyez-vous sur une organisation interne adaptée : votre cellule PCET / direction climat-énergie doit être rattachée directement à la Direction Générale des Services (ou à la direction du développement durable, elle-même rattachée directement à la DGS). En position centrale, cette direction aura pour mission d'élaborer et de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route de chaque service afin de concourir à la lutte contre les changements climatiques. Elle aura autorité sur les autres directions afin de disposer d'une représentativité et de moyens supplémentaires pour conduire son action.



## RÉFLÉCHIR À LA PRISE EN COMPTE DE LA STRATÉGIE CLIMAT DANS LA GESTION DU BUDGET

Le PCET doit être soutenu par des investissements ciblés traduisant de nouvelles orientations pour le territoire. Toutefois, de nombreuses actions peuvent être menées à budget constant en procédant parfois à de simples réorientations ou en raisonnant différemment sur les modalités de financement de certaines actions.

Il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte le coût de l'inaction, mis en évidence dans le rapport de Nicolas Stern sur les impacts socio-économiques des changements climatiques, qui prend en compte les coûts économiques, environnementaux et sociaux de l'action et de l'inaction (pour en savoir plus : [www.hm-treasury.gov.uk](http://www.hm-treasury.gov.uk)). Selon ce rapport, la réduction des émissions en vue de stabiliser à long terme la concentration des GES dans l'atmosphère autour de 550 ppm eqCO<sub>2</sub> aura un coût net de 1 % du PIB mondial en 2100, tandis qu'un laisser-faire pourrait coûter jusqu'à 10 % du PIB mondial en 2100 et trois à quatre fois plus dans les pays pauvres.

Les dépenses occasionnées par la mise en œuvre d'un PCET doivent ainsi être mises en parallèle avec les dépenses que la collectivité et ses habitants auraient à supporter en cas d'inaction vis-à-vis des problématiques énergétiques et climatiques qui les menacent. En effet, l'inaction en matière d'énergie et de climat a un coût indirect et soumet le territoire et ses habitants à une plus grande vulnérabilité : hausse générale des coûts de l'énergie, approvisionnement énergétique dépendant d'un contexte global sur lequel elle n'a que très peu d'influence (tensions sur les marchés des énergies fossiles, enjeux géopolitiques), « action sociale curative » de plus en plus coûteuse (traitement des impayés énergétiques), risques de pertes humaines et matérielles lors de catastrophes climatiques, etc.

L'essence même du PCET est d'anticiper et de maîtriser les mutations du territoire en préférant des actions préventives aux actions réparatrices, souvent plus coûteuses et qui n'apportent pas ou peu de solutions de long terme.

Enfin, la mise en place d'un PCET représente l'occasion de changer les méthodes d'investissement de la collectivité en raisonnant en coût global, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des coûts liés à un projet ou un achat et non pas uniquement le coût d'investissement. Le coût global actualisé d'une opération permet notamment de mettre en balance le surcoût d'investissement que peut induire le choix d'un équipement ou d'un investissement offrant de meilleures performances et les économies d'exploitation qu'il permet d'obtenir. L'analyse en coût global est un outil d'aide à la décision permettant d'arbitrer entre les différents postes de coûts.

Exemple : la construction d'un bâtiment passif comporte un surcoût par rapport à celle d'un bâtiment respectant la RT 2005, mais ce surcoût est rapidement compensé par les économies d'énergie générées. Aussi, lorsque l'on raisonne à moyen terme, il est plus avantageux de construire un bâtiment passif qu'un bâtiment conventionnel.

Les coûts à prendre en compte dans le coût global sont les suivants :

- > l'investissement,
- > les dépenses de fonctionnement : consommations d'énergie, d'eau et autres fluides, entretien courant, dépenses de personnel associées,
- > les dépenses de maintenance et de réparation,

> les dépenses de fin de vie : enlèvement, déconstruction, recyclage...

On peut distinguer quatre grands postes de financement dans le cadre du PCET :

- > l'animation (chargé de mission, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), dispositif de suivi et d'évaluation, etc.),
- > le diagnostic (émissions de gaz à effet de serre, potentiels, étude de vulnérabilité, etc.),
- > la communication (opérations de sensibilisation, etc.),
- les actions (étude de faisabilité, investissement, appui aux filières, formations, etc.).

## Démarrer

D

### Renseignez-vous sur les possibilités d'aides financières

#### Explication de l'action

Commencez par étudier les différents financements possibles pour renforcer le budget de votre PCET.

#### Éléments de méthode

Il n'existe aujourd'hui aucun dispositif financier national spécifique aux PCET. Cependant, de nombreuses pistes de cofinancement existent. La mise en œuvre d'une démarche de PCET et la réalisation d'actions peuvent ainsi être subventionnées dans le cadre de :

#### Dispositifs de financement ADEME ou ADEME / Région, qui peuvent varier suivant les politiques régionales

- Aides à l'animation des projets : le Contrat d'Objectif Territorial permet de financer l'animation et l'accompagnement du PCET (poste, actions de sensibilisation, formation, etc.) et la réalisation d'une étude de préfiguration. L'ADEME peut également soutenir la création ou le renforcement d'une Agence Locale de l'Énergie, d'un Espace INFO ÉNERGIE ou d'un Conseil en Énergie Partagé.
- Aides à la décision ; Financement d'études (Bilan GES, prédiagnostics et diagnostics énergie, étude de faisabilité technique, etc.).
- Aides à l'investissement : fonds chaleur renouvelables et fonds déchets.
- Contactez votre Direction Régionale de l'ADEME pour en savoir plus : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=12430>

#### Dispositifs régionaux et infra-régionaux

- Contrat de Projet État-Région (CPER).
- Contrat Régional de Développement Durable (CRDD). Il s'agit d'un contrat passé entre la Région et les collectivités ou territoires de projet pour financer les projets locaux. Les projets proposés doivent correspondre aux priorités définies par la Région et le programme doit être achevé dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de sa signature. L'élaboration du Contrat régional est l'occasion pour un territoire de réaliser des actions de concertation en direction des habitants, des usagers et des partenaires associés. Exemple : en Rhône-Alpes, le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) évolue en CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) et prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCET qui doit concerner l'ensemble des projets du CDDRA.
- Pour connaître les aides spécifiques à chaque région, contactez votre Conseil Régional.
- Pour connaître les aides spécifiques à chaque département, contactez votre Conseil général.
- Fonds de concours intercommunal intégrant des projets qualitatifs : le fonds de concours est un mode de coopération financière versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres (ou inversement)

pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement : [http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo\\_struct\\_intercom/guid\\_lint\\_3/rece\\_non/fond\\_conc.html](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_intercom/guid_lint_3/rece_non/fond_conc.html)





### Dispositifs européens

- Fonds européens : FEDER, FEADER. Contactez votre Conseil Régional et votre DREAL.
- Programmes européens : LEADER, Energie Intelligente Europe (EIE), Interreg, LIFE + ...
- Banque Européenne d'Investissement, organisme de prêt à long terme de l'UE pour les projets présentant un intérêt européen : [www.eib.org](http://www.eib.org)
- Le dispositif ELENA, créé par la Commission européenne et la banque européenne d'investissement, est une dotation directe à l'investissement et/ou aux études préalables qui concerne les projets liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables ou à la mobilité.

jectif est de connaître le « coût » du plan climat pour la collectivité et son évolution dans le temps, en prenant en compte l'ensemble des missions de la collectivité.

### Décoller

B

### Étudiez de nouveaux modes de financement pour accélérer la mise en place des actions

#### Explication de l'action

En matière de financement direct des investissements, on distingue les méthodes dites « classiques » des méthodes plus nouvelles. Les méthodes « classiques » - autofinancement, emprunt - sont largement utilisées mais peuvent poser un problème aux municipalités, qui doivent fournir des garanties et ont des capacités d'autofinancement et d'emprunt limitées.

Il est donc intéressant d'étudier de nouveaux modes de financement, plus flexibles, afin d'accélérer la mise en place de votre plan d'actions.

#### Éléments de méthode

Vous pouvez ainsi étudier les dispositifs suivants :

#### Le Contrat de Performance Énergétique (CPE)

Il s'agit d'un contrat d'économies partagées. L'entreprise de services énergétiques s'engage, en contrepartie de la rémunération des services qu'elle apporte, sur un niveau minimal d'économies d'énergie dont bénéficiera la collectivité. Le financement de l'investissement est réalisé soit par l'entreprise de services énergétiques, soit par la collectivité, ou encore par une tierce partie (banques et autres établissements de crédit). Le CPE peut permettre d'aider les collectivités à faible capacité d'investissement. Fondé sur des économies d'énergie garanties, le contrat permet de supprimer ou d'atténuer deux freins à la réhabilitation des bâtiments : les investissements élevés et l'incertitude des résultats.

### Consolider

C

### Attribuez un budget annuel de fonctionnement au PCET : études, animation, actions immédiates...

#### Explication de l'action

Le PCET doit disposer d'un budget annuel de fonctionnement, constitué non pas d'un budget indépendant, mais d'une partie de chacun des budgets des différents services, relative à la mise en œuvre des actions énergie et climat menées par ces services. La transversalité du PCET doit être garantie et aucun domaine d'action ne doit rester imperméable à cette démarche énergie-climat.

#### Éléments de méthode

A chaque étape du PCET correspond un budget :

- Actions de sensibilisation, de communication (forum, débats publics avec conférenciers, site Internet, etc.).
- Diagnostic.
- Animation, suivi/évaluation (chargé de mission, Agence Locale de l'Énergie et du Climat, Bureau d'Études...).
- Le programme d'actions du PCET (premières actions et plan d'actions).



#### EXEMPLES

La Métro (Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole) a mis en place une comptabilité analytique lui permettant d'identifier les dépenses et recettes liées à son Plan Climat, avec l'introduction d'un « code » plan climat. L'objectif à terme est de pouvoir faire un lien entre les euros investis et les tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par la Métro. Dans un premier temps, l'ob-



### les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Une collectivité peut utiliser ce dispositif de deux manières :

- Après réalisation d'un investissement permettant la réduction de ses consommations d'énergie, demander l'obtention de certificats d'économie d'énergie auprès de la DREAL. L'attribution des CEE s'effectue environ 3 mois après la demande et les certificats sont valables 9 ans. Ils peuvent être revendus à une entreprise soumise à une obligation de réduction de ses consommations d'énergie (fournisseurs d'énergie) ou utilisés pour de nouvelles opérations.
- En négociant au préalable un partenariat (participation financière, subvention) avec le fournisseur d'énergie soumis à obligation de réduction de ses consommations d'énergie qui obtiendra, en échange, des CEE.

Les recettes générées par la revente de CEE peuvent permettre aux collectivités de financer certains investissements du PCET.

### le Partenariat Public-Privé (PPP)

Avec le contrat de partenariat, une collectivité publique confie à une entreprise la mission globale de financer, concevoir tout ou partie, construire et gérer des ouvrages ou des équipements publics concourant aux missions de service public de l'administration. Le PPP établit un cadre de longue durée pour un remboursement de l'investissement par les pouvoirs publics étalé dans le temps.



#### OUTILS ET RÉFÉRENCES

Rubrique « Financer un Plan Climat » du centre de ressources des Plans Climat Énergie Territoriaux : <http://www.pcet-ademe.fr/>

#### CPE

■ Guide du contrat de performance énergétique, Références, Commissariat Général au Développement Durable, Juillet 2010 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref21.pdf>

■ ADEME & Vous, Stratégie et Etudes N°14 – 9 septembre 2008 : Services énergétiques et contrats de performance énergétiques : des outils pour la mise en œuvre du Grenelle :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=9F6E58FDDA7A0BCF4B4BCD4780E983F31221117212987.pdf>

#### CEE

■ Lettre « Éco-@cteurs ensemble » spéciale CEE : <http://www.ecoacteurs.ademe.fr/lettre-N-8-Mars-2010-1097/outil>

■ L'ensemble des textes et les fiches

d'opérations standardisées sur le site de la DIDEME : [www.industrie.gouv.fr/energie/certificats.htm](http://www.industrie.gouv.fr/energie/certificats.htm)

■ Les coordonnées de la DREAL (ex-DRIRE) dont vous dépendez : [www.drire.gouv.fr/](http://www.drire.gouv.fr/)

■ Le registre électronique des CEE : [www.emmy.fr](http://www.emmy.fr)

■ Guide ADEME des Certificats d'Économies d'Énergie pour les Collectivités et Etablissements Publics :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=45C7521C8A35C4C4DA9213095CADEB4C1210062311641.pdf>

PPP : <http://www.ppp.minefi.gouv.fr/>

## Devenir exemplaire A

### Elaborez un document donnant une lecture transversale de l'ensemble des dépenses et recettes qui concourent aux objectifs du PCET

#### Explication de l'action

L'objectif est d'identifier et de mettre en valeur les dépenses et recettes de la collectivité qui concourent aux objectifs du PCET.

#### Éléments de méthode

Le « Bleu budgétaire » PCET est un outil méthodologique qui présente l'ensemble des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du PCET. Il a pour objectif d'assurer une meilleure lisibilité des moyens consacrés à cette démarche dans le budget de la collectivité.



#### EXEMPLES

La Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (La Métro) a mis en place une comptabilité analytique pour son Plan Climat. L'objectif à terme est de pouvoir faire un lien entre les euros investis et les tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par la Métro. Dans un premier temps, l'objectif est de connaître le « coût » du plan climat pour la collectivité et son évolution dans le temps, en prenant en compte l'ensemble des missions de la collectivité.

Un code analytique « plan climat » a été mis en place sur l'ensemble des budgets de l'agglomération depuis janvier 2008. Ce code permet de caractériser les dépenses et recettes liées au plan climat, en investissement et fonctionnement. Sa saisie se fait à l'engagement de la dépense ou de la recette par les services.

Un document de référence, le « Plan d'actions interne », liste l'ensemble des actions « plan climat » repérées par les services. Ce document a été élaboré et est mis à jour régulièrement par des personnes référentes de chacun des services de la Métro. Ce sont ces référents qui déterminent si une action doit être ou non codée « plan climat » et qui sont chargés d'effectuer un suivi régulier en lien avec la Direction des Finances et la mission environnement. Si la dépense liée à une action ne concerne que partiellement le plan climat, il est possible d'appliquer un pourcentage défini par le porteur du projet en lien avec le service environnement.



### INDICATEURS

Document réalisé.  
Dépenses et recettes de la collectivité qui concourent aux objectifs du PCET.



# DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PARTENARIALE

Votre collectivité, EPCI ou territoire de projet n'a pas de marge directe sur l'ensemble des émissions du territoire. La majeure partie de ses émissions dépend du comportement des individus ainsi que des acteurs privés et publics de votre territoire.

Au-delà de la phase de construction collective de votre PCET avec l'ensemble des acteurs, il est primordial de faire vivre une « stratégie partenariale » impliquant les acteurs privés et publics afin de les inciter à réduire leurs émissions de GES et leurs consommations d'énergie et à s'adapter aux impacts des changements climatiques.

## Démarrer

D

### Identifiez les acteurs clé à associer

#### Explication de l'action

Vous avez, lors de la préparation des ateliers participatifs, identifié un certain nombre d'acteurs privés et publics à associer à la construction collective de votre PCET (Cf. Action 4.D). Basez-vous sur cette première liste et complétez-la au besoin.

#### Éléments de méthode

Il s'agira notamment de :

- vos communes et intercommunalités membres (le cas échéant),
- la région,
- le département,
- l'EPCI et le territoire de projet dont vous êtes membre (le cas échéant),
- l'ADEME,
- les entreprises,
- les chambres consulaires : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- les fédérations professionnelles,
- les bailleurs sociaux,
- les syndicats d'énergie, de transport, de gestion des déchets...,
- les distributeurs d'énergie,
- les associations (de protection de l'environnement, de consommateurs, de locataires...).

En ce qui concerne l'implication des entreprises : cherchez à impliquer les entreprises les plus émettrices de GES ainsi que les fédérations professionnelles, afin d'avoir un effet de levier plus important.

## Consolider

C

### Faites de ces acteurs-clés des partenaires du PCET en leur proposant d'adhérer à une charte partenariale d'engagement

#### Explication de l'action

Il s'agit ici de formaliser l'engagement d'un certain nombre de structures, privées et publiques, à suivre les grandes orientations du PCET et à réduire leurs émissions de GES et leur consommation d'énergie. Il ne vous est pas possible d'imposer à ces structures des objectifs de réduction de leurs émissions et de leur consommation d'énergie et des mesures concrètes, mais il est fondamental de les inciter à s'engager dans cette voie.

#### Éléments de méthode

Un bon moyen d'incitation est ainsi de leur proposer de devenir « partenaire » du PCET en s'engageant à vos côtés pour participer aux objectifs du PCET. Pour cela, le partenaire adhère de manière volontaire à une charte partenariale d'engagement. Il s'engage à mettre en œuvre des actions pour atteindre ces objectifs, à désigner un correspondant PCET qui sera votre interlocuteur et à participer au « collectif climat » ou « club climat ».

En échange, vous mettrez à disposition de vos partenaires des moyens humains pour l'animation de cette démarche, la communication et l'appui technique. Cette animation territoriale permet de pérenniser une dynamique et conditionne par conséquent la réussite du projet. Cette mission d'animation peut prendre différentes formes : mission, club ou collectif cli-



mat animé en interne, via une Agence Locale de l'Énergie et du Climat ou encore *via* une association mandatée par vos soins. Appuyez-vous sur les réseaux existants (clubs d'entreprises, etc.) et portez une grande attention à l'écoute de vos partenaires, afin de comprendre leurs intérêts, contraintes et attentes et de pouvoir identifier les clés d'entrée potentielles pour les convaincre.

Quel intérêt pour les partenaires ?

- Une meilleure image auprès des habitants et des autres collectivités.
- Un intérêt économique (réduction de la consommation d'énergie, mutualisation des actions engagées).
- Un intérêt environnemental.

N'exigez pas initialement de vos partenaires des objectifs et/ou engagements trop ambitieux, vous risqueriez au final de ne pas les inciter à devenir partenaire du PCET. Ne tombez pas non plus dans l'excès inverse et n'oubliez pas vos objectifs finaux : la réduction des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique !



#### EXEMPLES

Le Pays Thouarsais a rédigé une charte partenariale avec son conseil de développement, qui comporte 5 engagements :

- Une démarche globale.
- La mise en place d'un programme d'actions.
- Le suivi des consommations d'énergie et des émissions de GES.
- L'évaluation.
- La communication.

Cette charte est destinée à l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, établissements scolaires, entreprises (industriels et PME) et particuliers. La liste des signataires a été diffusée auprès du grand public et les actions auxquelles se sont engagés les partenaires sont labellisées « Contrat Local Initiatives Climat » (équivalent du COT en région Poitou-Charentes).

Les principales difficultés rencontrées sont :

- La compréhension par les partenaires du changement climatique et de ses enjeux.
- La mobilisation assez lente des partenaires (intérêt principalement économique).

Les facteurs clés de réussite sont :

- la capacité à s'appuyer sur les réseaux et partenaires du pays
- le fait de donner des exemples concrets sur le territoire
- l'implication d'acteurs moteurs pour motiver l'ensemble des partenaires à aller de l'avant.



#### INDICATEURS

Nombre d'actions réalisées par les partenaires.

Nombre de partenaires signataires de la charte d'engagement.

teq CO<sub>2</sub> évitées.

Représentativité des partenaires impliqués.

Nombre de projets labellisés PCET.

Décoller

B

**Organisez chaque année une rencontre avec ces partenaires pour faire le point sur l'avancement des actions et du PCET**

#### Explication de l'action

Organisez chaque année une rencontre avec ces partenaires pour faire le point sur l'avancement des actions et du PCET.

#### Éléments de méthode

Cette réunion vous permettra de :

- Faire le point sur l'avancement de vos engagements respectifs : communiquez sur l'avancement du PCET et demandez à vos partenaires de faire de même sur les actions qu'ils se sont engagés à mener.
- Faire vivre votre réseau de partenaires, maintenir l'intérêt initial et créer une relation régulière d'expression des avancées et difficultés rencontrées.



#### INDICATEURS

Nombre de participants au forum au fil des ans.

## Renforcez les engagements demandés aux partenaires et impliquez-les dans le suivi et l'évaluation du PCET

### Explication de l'action

N'oubliez pas votre rôle de chef d'orchestre de la dynamique locale : vous devez « tirer vers le haut » l'ensemble des acteurs en étant vous-même exemplaire et en impulsant un engagement toujours plus fort des habitants et acteurs locaux.

Au bout de quelques années, une fois l'animation du collectif/club climat rodée, la confiance sera instaurée entre vos partenaires et votre équipe. Les engagements que vous leur demandez sont alors à renforcer.

### Éléments de méthode

Vous pouvez par exemple demander à vos partenaires de s'engager sur des objectifs chiffrés et datés de réduction de leurs émissions de GES et de leur consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, renforcez la participation de vos partenaires dans le PCET en les impliquant dans le suivi de cette démarche. Impliquez-les dans le suivi :

- De vos actions : le collectif/club climat pourra ainsi suivre régulièrement les avancées du PCET et vous proposer de nouvelles actions / orientations.
- De leurs actions, en leur proposant d'évaluer la réduction des émissions de GES générée par les actions qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de leur engagement dans la charte (avec éventuellement un accompagnement technique de votre part ou via une ALEC ou association mandatée par vos soins). Vous pouvez ainsi créer une plate-forme Internet collaborative, sur laquelle chacun des partenaires pourra inscrire ses fiches-actions et les réductions d'émissions de GES qu'il estime avoir atteintes.

Démontrez que vous avez fait des progrès et rehaussez vous-même vos propres objectifs, afin de montrer l'exemple.

Proposez un accompagnement technique plus soutenu vis-à-vis des partenaires : aide à la définition des objectifs, à l'évaluation des actions engagées, etc.



### EXEMPLES

La Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A – 252 000 hab.), qui compte plus de 100 partenaires du Plan Climat portant près de 260 actions, a développé une plate-forme collaborative ouverte à l'ensemble des partenaires ainsi qu'aux membres de l'Observatoire du Plan Climat (Cf. Action 8.A). Cet outil, géré par le comité de pilotage, contient l'ensemble des fiches-actions informatisées. Chaque correspondant possède son propre identifiant et mot de passe, qui lui permettent de renseigner ses fiches-actions (résultats, contenus, indicateurs, calendrier, budgets...). Les partenaires sont ainsi pleinement associés à l'évaluation du Plan Climat puisqu'ils évaluent eux-mêmes les actions qu'ils mènent. Cette plate-forme leur permet également de disposer d'outils pour les aider dans cette démarche, comme une liste d'indicateurs et des facteurs de conversion « équivalent carbone ». Cette démarche nécessite cependant une animation significative et proportionnelle au nombre de partenaires, qu'il est souvent nécessaire de relancer et d'appuyer afin que les fiches-actions soient renseignées régulièrement. Pour information, à Mulhouse Alsace Agglomération, les 5 référents Plan Climat au sein du comité de pilotage consacrent en moyenne 100 h par partenaire et par an.



### INDICATEURS

Engagement demandé aux partenaires renforcé.

% de partenaires s'étant engagés sur des objectifs chiffrés (et datés).

Degré d'association des partenaires à l'évaluation.

## SUIVRE ET ÉVALUER LE PCET

Le suivi se déroule tout au long du PCET. Il permet de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés et s'appuie sur des indicateurs venant alimenter un tableau de bord. Les indicateurs doivent avoir été élaborés en amont pour suivre la mise en œuvre des actions et vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs.

L'évaluation se fait ponctuellement et a pour objectif de porter un jugement de valeur sur le PCET. Elle porte d'une part sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCET et d'autre part sur le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation, etc.). Dans une démarche de construction collective, il est souhaitable d'accorder une large place à la participation des acteurs, voire des citoyens, dans l'évaluation.



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

« Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable » du MEDDTL (Commissariat Général au Développement Durable) : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

Démarrer

D

mettant de suivre l'avancement des actions.

**Faites le point régulièrement sur l'avancement des actions**

### Éléments de méthode

Vous pouvez vous appuyer sur l'exemple ci-dessous :

### Explication de l'action

Créez un premier tableau de bord vous per-

Thématique	N°	Action / Étapes	Description de l'action	Réfèrent	Échéance	Budget	Avancement
		<i>Reportez ici les actions du tableur que vous proposez de mettre en œuvre pour les prochaines années</i>	<i>Inspirez-vous du libellé des actions du tableur, en les adaptant si besoin</i>				
Politique climat-énergie	1	Organisez en interne le pilotage du PCET	Embauche d'un chargé de mission PCET	DGS	09/2010	Coût du poste / an	Non effectué Annonce publiée
Bâtiments	2	Rénovez votre patrimoine bâti	Rénovation de la mairie	Agent des services techniques	07/2010	XX €	Engagé



### INDICATEURS

% des actions du tableau de bord réalisées.  
Suivi effectué régulièrement.

## Déterminez des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi des actions

### Explication de l'action

Déterminez des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi des actions.

### Éléments de méthode

Appuyez-vous sur les indicateurs proposés dans les fiches-actions et/ou créez-en de nouveaux suivant vos objectifs.

Le nombre d'indicateurs retenus devra être limité afin d'éviter un processus trop consommateur de temps et de moyens. Cependant, chaque fiche-action devra disposer d'au moins un indicateur - des indicateurs pouvant être communs à plusieurs actions : tCO<sub>2</sub> et kWh évités par exemple.

Vous pouvez prendre en compte les critères suivants :

- Disponibilité des données.
- Fiabilité des résultats produits.
- Utilité de l'indicateur pour réaliser des comparaisons (évolution dans le temps, par exemple).
- Facilité de compréhension de l'indicateur.



### INDICATEURS

Au moins un indicateur identifié par action

## Construisez des tableaux de bord et assurez le suivi régulier des indicateurs

### Explication de l'action

Élaborez des tableaux de bord et complétez-les régulièrement afin d'assurer le suivi de l'avancée de votre PCET et de l'atteinte des objectifs.

### Éléments de méthode

Vous pouvez par exemple vous inspirer du tableau de bord ci-dessous.

Dans un premier temps, vous ne pourrez évaluer les teq CO<sub>2</sub> évitées que pour un nombre assez restreint d'actions pour lesquelles vous disposerez de l'information nécessaire, notamment celles concernant votre propre consommation d'énergie (bâtiments, véhicules, éclairage public), dès lors que vous effectuez une comptabilité énergétique.

Il est à noter que l'évaluation des teq CO<sub>2</sub> évitées n'est pas possible pour toutes les actions, notamment celles relevant de l'information et de la sensibilisation.

Thématique	N°	Action / Étapes	Description	Référent	Échéance	Budget	Indicateur	Avancement
État		<i>Reportez ici les actions du tableau que vous proposez de mettre en œuvre pour les prochaines années</i>	<b>Inspirez-vous du libellé des actions du tableau, en les adaptant si besoin</b>					
Politique climat-énergie	1	Organisez en interne le pilotage du PCET	Embauche d'un chargé de mission PCET	DGS	09/2010	Coût du poste / an	Embauche effectuée	Non effectué Annonce publiée
Bâtiments	2	Rénovez votre patrimoine bâti	Rénovation de la mairie	Agent des services techniques	07/2010	XX €	x tCO <sub>2</sub> évitées x kWh évités	Engagé





## INDICATEURS

% des actions du tableau de bord réalisées.

Suivi effectué régulièrement.

Devenir exemplaire **A**

## Évaluez régulièrement les productions et consommations d'énergie ainsi que les émissions de GES sur le territoire

### Explication de l'action

Il s'agit d'évaluer les impacts de votre PCET en termes d'émissions de GES, de production d'énergie et de consommation d'énergie.

### Éléments de méthode

Vous pouvez effectuer régulièrement votre bilan des émissions de GES ainsi que vos productions et consommations d'énergie. Il est cependant conseillé de compléter ce bilan par un calcul action par action des  $\text{teq CO}_2$  et kWh évités ainsi que de la production d'énergie sur le territoire.

Cette évaluation peut se faire de manière plus ou moins précise : il est souvent possible d'effectuer des calculs assez rapides pour évaluer les quantités d'énergie évitées puis de convertir ces données en  $\text{teq CO}_2$ . Il vous faut pour cela disposer des données quantitatives nécessaires, qui varient :

- Facteurs de conversion en  $\text{teq CO}_2$ ,
- Des données d'activité relatives à chaque action : taux de fréquentation des bus ; nombre d'écoliers empruntant le ramassage à pied ; distance moyenne du trajet effectué ; etc.

Demandez aux organismes accordant des subventions pour les travaux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables le nombre de subventions accordées sur les dernières années. Ex : DR ADEME, département...



## EXEMPLES

La Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) effectue un suivi à deux niveaux de son Plan Climat. Les données, une fois collectées et mises en forme, permettent ensuite de contrôler les réalisations, de mesurer les

écarts entre le prévu et le réalisé, d'analyser les freins... Une réflexion sur l'efficacité de la conduite du projet peut alors être menée sur la base de ces éléments.

D'une part, un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire est fourni chaque année par l'ASPA (Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace).

D'autre part, m2A, qui compte plus de 100 partenaires du Plan Climat portant près de 260 actions, a développé une plate-forme collaborative ouverte à l'ensemble des partenaires ainsi qu'aux membres de l'Observatoire du Plan Climat. Cet outil, géré par le comité de pilotage, contient l'ensemble des fiches actions informatisées. Chaque correspondant possède son propre identifiant et mot de passe, lui permettant de renseigner ses fiches-actions (résultats, contenus, indicateurs, calendrier, budgets...). Cet outil intègre également des modules de gestion comme une liste d'indicateurs et des facteurs de conversion « équivalent carbone ». Cette démarche nécessite cependant une animation significative et proportionnelle au nombre de partenaires, qu'il est souvent nécessaire de relancer et d'appuyer afin que les fiches-actions soient renseignées régulièrement. Pour information, à Mulhouse Alsace Agglomération, les 5 référents Plan Climat au sein du comité de pilotage consacrent en moyenne 100 h par partenaire et par an.

L'Observatoire du plan Climat a été créé début 2009 et s'appuie sur des experts du territoire et des territoires voisins pour une vision élargie des enjeux : l'ASPA, l'ADEME Alsace, l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie, l'Agence d'Urbanisme, l'European Institute for Energy Research (EIFER), des chercheurs, les membres du Comité de pilotage Plan Climat... Il a pour missions de débattre du choix d'indicateurs, de la méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre évitées sur les opérations, de réaliser les évaluations qualitatives, de dresser les bilans, de mettre en perspective les résultats et d'avoir une vision prospective et dynamique sur les priorités du Plan Climat.



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

Calculatrice éco-déplacements de l'ADEME.



## INDICATEURS

$\text{teq CO}_2$  évitées.